



Réf. Farde e-Assemblées : 2373624

N° OJ : 35

Projet d'Arrêté - Conseil du 14/12/2020

Objet : TV/2020/134/PP.- Convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "La Clef".- Armoire «zone de troc» sur le seuil du n° 118 rue Fransman à 1020 Laeken.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale, en particulier son article 117, § 1er ;

Vu la demande formulée par l'ASBL « La Clef », de pouvoir utiliser l'espace devant sa porte (espace privé mais visible depuis l'espace public) rue Fransman, devant le numéro 118, afin d'y installer et exploiter une armoire « zone de troc » ouverte aux passants et gérée par les membres de l'asbl ;

Considérant que la Ville de Bruxelles entend autoriser par la présente convention la demande d'occupation de cet espace eu égard aux objectifs véhiculés par le projet en termes notamment de convivialité visant à créer une ville solidaire et responsable, qui prend soin de l'environnement, favorise le réemploi et limite les déchets ;

Considérant qu'il y a lieu de définir avec précision les engagements et responsabilités respectifs de la Ville de Bruxelles et de l'ASBL précitée concernant l'installation, l'exploitation, la gestion et l'entretien de l'armoire située rue Fransman, devant le numéro 118 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique :

La convention n°TV/2020/134/PP entre la Ville de Bruxelles et l'asbl " La Clef " visant l'installation, la gestion et l'entretien d'une armoire « zone de troc » sur le seuil (marche devant la porte) du n°118 rue Fransman à 1020 Laeken, est approuvée.

Annexes :

[Convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Photo \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)